

LES SYNDICATS SENEGALAIS FACE A LA CRISE ECONOMIQUE DES ANNEES QUATRE VINGT

Alfred Inis NDIAYE*

Bassirou TIDJANI**

* Assistant à la section de sociologie de l'Université de Saint-Louis (Sénégal)

** Assistant au département de Gestion de l'École Nationale Supérieure Universitaire de Technologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar (Sénégal)

Dans son ouvrage intitulé "**Industrial Relations**", **DUNLOP (1958)** explique que tout système de relations professionnelles est essentiellement constitué de trois composantes : les acteurs (le gouvernement, les employeurs et leurs organisations, les travailleurs et leurs syndicats) ; les procédures d'établissement des règles et lois relatives aux relations professionnelles et, enfin, le contexte qui constitue le cadre d'évolution des acteurs. Le contexte tel que défini par **DUNLOP** est lui-même composé de trois éléments à savoir, les caractéristiques technologiques, le marché et les contraintes budgétaires, le contrôle et la distribution du pouvoir au niveau social.

Dans tout système de relations professionnelles, les trois éléments du contexte s'influencent réciproquement. Le problème consiste à déterminer, dans un moment et des conditions données, quel est l'élément du contexte qui a le plus d'impact sur les procédures d'établissement des règles et lois du système. Notre hypothèse est que, pour chaque période, l'élément le plus influent du contexte est celui auquel les acteurs se réfèrent pour maintenir ou changer les procédures.

Cette observation nous permet d'avancer la thèse suivante : au cours des années 1980 et 1990, au Sénégal comme dans les autres pays africains, l'élément du contexte qui a déterminé les autres aspects des relations professionnelles a été la crise économique et les Plans d'Ajustement introduits sur la base d'accords entre Gouvernements et bailleurs de fonds. Ce sont donc le marché et les contraintes budgétaires qui ont, dans une large mesure, déterminé les changements intervenus dans les rapports de force entre gouvernements, employeurs et travailleurs et ceux intervenus dans les

procédures d'établissement des règles et lois relatives aux relations professionnelles.

La persistance de la crise et la poursuite des Plans d'Ajustement ont introduit des comportements nouveaux dans le milieu salarié. Les travailleurs, dans les entreprises, se sont lancés dans la construction d'associations de type communautaire et de solidarité, et, parallèlement, ils ont maintenu leur appartenance syndicale. Ainsi, si l'utilité et le succès de ces associations sont réels, ce sont toutefois les rapports de force entre les syndicats, le gouvernement et les employeurs qui ont déterminé le cadre de base des relations professionnelles.

L'objectif de cet article est de rendre compte des transformations récentes du mouvement ouvrier sénégalais et de proposer une interprétation de ces transformations sur la base de données empiriques résultant d'interviews dans les entreprises et les organisations syndicales. En partant de la crise économique comme élément déterminant du contexte et de ses conséquences sur les conditions sociales des travailleurs, l'analyse s'attachera à démontrer l'actualité du fait syndical à travers les différentes formes de luttes ouvrières.

LES SYNDICATS A L'EPREUVE DE LA CRISE

L'impact de la crise sur les travailleurs

Depuis la fin des années 1970, les pays africains ayant échappé à la nécessité d'introduire des PAS sur la base de conditionnalités imposées par les Institutions Financières Internationales sont rares. Également rares sont les mouvements ouvriers africains qui sont sortis indemnes de cette crise qui affecte les économies africaines depuis 15 à 20 ans.

D'un pays à l'autre, les réponses ouvrières ont été différentes. En plaçant ces réponses sur un continuum, il est possible de repérer un syndicalisme d'acceptation à un extrême de ce continuum, et, à l'autre extrême, un syndicalisme de rejet systématique des politiques économiques et sociales des gouvernements.

Le classement des réactions des mouvements ouvriers à la crise économique de ces dernières années le long d'un continuum présente toutefois l'inconvénient d'être réducteur. En fait, dans la plupart des pays, les orientations de luttes prises par les travailleurs

n'ont été ni d'acceptation totale, ni de rejet systématique des politiques gouvernementales. Ces orientations ont alterné acceptation et rejet en fonction de la sévérité de la crise sur les conditions des travailleurs, de la nature des enjeux contenus dans les PAS, des traditions de lutte de chaque mouvement ouvrier, des capacités politiques des régimes en place, et de la perception que les travailleurs et leurs organisations ont eu de leurs intérêts et de leur rôle dans la construction de leurs économies nationales.

Le Sénégal constitue un cas intéressant dans la mesure où, alors que dans certains pays comme la Tunisie ou le Nigeria l'adoption d'orientations différentes a été le fait de centrales syndicales majoritaires et peu contestées, dans son cas, cette adoption a été le fait de plusieurs centrales d'origine et de nature différentes et qui, depuis plusieurs années, se disputent avec acharnement le contrôle du terrain syndical¹.

Cependant, il semble y avoir une constante quelque soit le pays étudié : la crise économique et les PAS ont plus que jamais révélé l'actualité du fait syndical, voire d'une nouvelle forme de syndicalisme.

D'une manière générale, l'analyse et les remèdes proposés par les Institutions Financières Internationales à travers l'application des PAS introduits dans la plupart des pays africains résultent d'un paradigme néo-classique qui trouve ses justifications dans l'échec des politiques interventionnistes appliquées depuis les années 60².

Cependant, force est de constater que ce paradigme néo-classique a échoué aussi bien sur le plan économique que sur le plan social. Le Sénégal est à son quatrième PAS depuis 1979 et diverses études portant sur l'efficacité de ces PAS ont conclu à la médiocrité

¹ L'"été chaud" tunisien de 1978 a été suivi d'une certaine récupération de l'UGTT par le gouvernement et la signature d'un pacte social. Par ailleurs, la "guerre" entre le gouvernement nigérian et le Nigeria Labour Congress (NLC) a débouché sur la dissolution de ce dernier à la fin des années 70 et les demandes radicales du NLC ont cédé la place aux compromis et concessions syndicales au début des années 80. Voir OLUKOSHI and AREMU (1988 : 99-111).

² La littérature sur la théorie et la pratique des programmes d'Ajustement Structurels en Afrique est abondante. Ainsi, nous ne citerons que quelques titres dans la bibliographie.

des performances (**DURUFLE, 1988 et 1994 ; DIA, 1988 ; KASSE, 1990 ; BERG, 1990**)³.

Les résultats d'enquête menée par **NDIAYE (1992)** dans le secteur industriel sénégalais confirment l'impact profond de la crise et de l'Ajustement sur le milieu de travail et le milieu social. Le chômage est vécu quotidiennement par les travailleurs dans leur famille, leur parenté et leur voisinage. Ainsi, 60,5% des salariés interrogés reconnaissent entretenir des chômeurs dans leur ménage. De même, la précarisation de l'emploi touchait aussi bien l'ouvrier que le cadre, dans les secteurs privé et public. La rareté et la précarité de l'emploi qui caractérisent le monde du travail sont accompagnées par des modifications apportées à la législation du travail, orientées vers une plus grande flexibilité des conditions de travail ⁴.

Par ailleurs, 93,8% des travailleurs interrogés jugeaient leur salaire insuffisant ; 96,8% affirmaient ne plus pouvoir satisfaire convenablement leurs obligations sociales comme l'entretien quotidien de la famille, la scolarité des enfants et leur couverture médicale, les conditions décentes de logement. De même, les données statistiques officielles montrent que le SMIG est passé du niveau 100 en 1976 au niveau 187,81 en 1990 alors que, pendant la même période, l'indice des prix à la consommation est passé du niveau 100 au niveau 242,49. Elles montrent également l'écart existant entre la croissance des revenus imposables qui n'ont progressé que de 7,36% entre 1980 et 1990, alors que la pression fiscale a progressé de 31,26% au cours de la même période.

Cet appauvrissement des travailleurs favorise une situation d'endettement auprès de l'employeur pour la couverture des dépenses quotidiennes ou exceptionnelles (cérémonies religieuses ou familiales). Il a aussi contribué à la fragilisation et à la détérioration du statut de salarié parallèlement au développement du secteur

³ Depuis 1979, le Sénégal a successivement adopté : -un Programme de Stabilisation à Court Terme (1979-80) ; -un Plan de Redressement Economique et Financier (1980-85) ; -un Programme d'Ajustement Structurel à Moyen et Long Terme (1985-92) ; -un Plan d'Urgence d'Assainissement des Finances Publiques (1993-95).

⁴ Ces changements concernent le recrutement, la nature et la rupture du contrat de travail. L'objectif du gouvernement est de donner à l'employeur une entière liberté quant à la gestion du recrutement et celle du contrat de travail.

informel qui est aujourd'hui un recours pour la stabilisation des conditions de vie familiales.

Avec la crise et l'augmentation du chômage, ce sont d'abord les charges sociales des travailleurs, déjà importantes, qui augmentent. Il est dès lors facile de comprendre la lutte des travailleurs et celle de leurs syndicats contre les PAS.

Entre les associations de solidarité et les syndicats

Les données collectées par **NDIAYE (1992)** au cours des années 1990, 1991 et 1992 au sein d'entreprises sénégalaises ont révélé d'une part que les travailleurs s'orientent vers la recherche d'une certaine sécurité matérielle à court terme, et, d'autre part, que la satisfaction de ces besoins de sécurité est plus ou moins assurée par une combinaison d'activités individuelles et collectives, activités organisées par les travailleurs aussi bien à l'intérieur de l'entreprise que sur les lieux de résidence.

Les investissements lucratifs (75% des travailleurs interrogés) et l'espoir d'une promotion interne dans l'entreprise (25%) sont les solutions individuelles les plus recherchées. Sur le plan collectif, le recours à diverses formes d'associations dans le lieu de travail et dans les quartiers constituent les solutions préférées⁵.

Le recours à toutes ces solutions n'a pas affaibli le taux de syndicalisation (ce taux atteignait 90% dans certaines entreprises). Cependant, un peu plus de 6% des travailleurs interrogés comptent sur les syndicats pour une augmentation de leur rémunération. En d'autres termes, les travailleurs reconnaissent les syndicats en tant qu'institutions de défense de leurs intérêts, ils en sont membres, mais, ce qui semble paradoxal, ils ne comptent que très faiblement sur eux pour la satisfaction de leurs demandes immédiates.

Par contre, les associations de solidarité (de consommation, religieuse, sportive et culturelle, d'habitat, d'épargne etc.) bénéficient d'une adhésion large et active des travailleurs. Elles présentent des caractéristiques similaires :

⁵ D'autres enquêtes ont montré l'importance de la vie associative en milieu ouvrier sénégalais. Voir notamment les contributions de B. DIOUF et Y.M. GUISSÉ dans la revue "Pratiques sociales et Travail en milieu urbain, les Cahiers" n°12,1990.

- elles fournissent à leurs membres des avantages sociaux et matériels, action qui, auparavant, relevait de l'État ou de l'employeur.
- elles sont plus inclusives que les syndicats dans leur mode de recrutement.
- leur mode de fonctionnement, leur stratégie revendicative, contrairement aux syndicats, sont beaucoup plus basés sur une approche consensuelle que sur une quelconque législation ou un règlement écrit.
- les rapports entre ces associations et les employeurs s'inscrivent dans une logique plutôt collaborationniste et qui n'est pas déterminée par les rapports de production ⁶.

Si ces associations présentent un intérêt réel pour les travailleurs comme instruments de résistance à la crise, sur le long terme, leur développement peut favoriser une désinstitutionnalisation des relations professionnelles pour les raisons suivantes :

- les associations renforcent objectivement les capacités des employeurs à marginaliser, dans certaines circonstances, les syndicats traditionnels, et réduisent donc les capacités revendicatives de ces derniers. Ceci a sans doute contribué à la baisse de popularité des syndicats parmi les travailleurs en ce qui concerne les luttes en entreprise pour la défense de leurs revendications immédiates.
- elles éloignent les travailleurs de certaines des véritables causes de leurs problèmes, à savoir les formes d'organisation du travail et les stratégies de gestion des entreprises ⁷.

⁶ Nous avons, dans une étude antérieure, dégagé trois fonctions sociales essentielles des associations d'entreprise : 1) pour le travailleur, elles renforcent l'unité et la solidarité ouvrières, c'est à dire constituent des cadres sécuritaires au plan social, culturel et économique ; 2) pour l'employeur, elles servent d'instrument de stabilité sociale dans l'entreprise de par leur capacité régulatrice pour l'équilibre social ; 3) pour certains dirigeants associatifs, elles peuvent être un outil de promotion sociale, des cadres qui peuvent être utilisés à des fins personnelles. Voir A.M.I.NDIAYE (1989).

⁷ Dans cette perspective, les associations qui sont l'expression de la persistance des survivances socio-culturelles en situation de travail peuvent être perçues comme un instrument de résistance à la prolétarianisation, un moment nécessaire de la marche vers la prolétarianisation (HOOSLITZ et

- leur statut et leur maintien dans l'entreprise dépendent en dernière analyse de la volonté et des choix stratégiques des employeurs, contrairement aux syndicats dont l'existence constitue un droit pour les travailleurs.

-elles ouvrent la porte à l'individualisation des conflits du travail en permettant aux employeurs de donner la priorité aux accords à l'amiable contre le respect de la législation du travail, augmentant ainsi la précarité des gains acquis par les travailleurs.

Ce processus de désinstitutionnalisation est lié à la différence fondamentale qui existe entre la nature des syndicats et celle des associations de travailleurs basées sur la solidarité, la religion, l'ethnie ou la culture. Tirant leurs ressources d'une personnalisation de rapports, d'attitudes et de comportements non rationalisés, et d'une représentation symbolique des rapports entre leurs membres, recherchant toujours la cohésion et le consensus, ces associations sont incapables de prendre des engagements à long terme ayant la forme de pactes ou d'accords basés sur un rapport de force organisé entre les différents partenaires sociaux.

Cependant, l'importance croissante des regroupements associatifs d'entreprise implique une réorientation de l'action syndicale, notamment une réactualisation de son rôle dans l'entreprise. La nécessité d'une telle réorientation confirme plus qu'elle ne remet en question l'actualité du fait syndical. L'attitude des travailleurs vis à vis des organisations syndicales, loin de constituer le signe d'un déclin des syndicats, traduit plutôt une stratégie ouvrière de résistance à la crise. Par expérience, les travailleurs savent que seul le syndicat peut trouver des solutions durables à leurs besoins. Mais, sous la pression de la crise et compte tenu de leurs besoins de survie, les associations constituent la solution à leurs problèmes immédiats, d'autant plus qu'elles ne sont pas un substitut aux syndicats.

Par ailleurs, l'attitude ouvrière qui consiste à recourir aux associations pour la satisfaction des besoins sociaux immédiats et aux syndicats pour toutes les questions relatives aux politiques économiques et sociales nationales, ne relèvent pas uniquement de l'expérience. En effet, la législation du travail confère aux syndicats

MOORE, 1963). Cependant, le blocage de ce moment (primat des logiques culturelles sur la logique industrielle) peut signifier des difficultés d'industrialisation d'un pays.

les prérogatives de représentants des travailleurs pour discuter avec l'État et les employeurs de toutes les questions réglementaires, des conflits du travail, des politiques étatiques et patronales. Dans ce sens, les syndicats demeurent incontournables quelque soit leur performance, ce qui explique le caractère stratégique de l'adhésion des travailleurs aux syndicats.

THEORIES ET PRATIQUES SYNDICALES

Rejet ou acceptation des politiques d'Ajustement

Les plans d'Ajustement ont accéléré la détérioration des conditions de vie et de travail en provoquant des séries de licenciements, des fermetures d'entreprises, des réductions de salaires, une baisse du pouvoir d'achat et la précarisation de l'emploi. Compte tenu de la riposte prévisible des travailleurs, la mise en oeuvre de ces plans a exigé la création d'un ordre social et d'un mode de gouvernance garantissant une certaine paix sociale. Cet ordre social a consisté en l'attribution formelle ou informelle de fonctions particulières aux communautés, au marché et à l'État qui représentent les principaux acteurs de cette restructuration.

Un ordre social qui repose sur les communautés, le marché, le secteur privé et l'État a plusieurs implications pour le mouvement ouvrier. En fait, l'importance des revendications ouvrières en période d'Ajustement réside moins dans leur nouveauté que dans leur potentiel de nuisance. La poursuite de l'Ajustement nécessite un climat de paix industrielle et sociale. Ce climat peut être garanti essentiellement de deux façons. La première consiste à utiliser les capacités de l'État (renforcées si possible par une alliance avec les employeurs) pour réprimer toute tentative de développement d'organisations autonomes et combatives par les travailleurs. Une telle stratégie peut discipliner le mouvement ouvrier, mais ne peut éliminer la menace constante d'une contre-offensive des travailleurs.

La seconde stratégie encourage la formation d'organisations autonomes de travailleurs et des mécanismes de concertation régulière entre l'État, les associations d'employeurs et les syndicats pour l'élaboration des politiques économiques. Tout en permettant aux organisations autonomes de travailleurs d'exister, l'État sénégalais a développé une stratégie basée sur l'exclusion sélective de ces dernières de l'élaboration des politiques économiques nationales. Cette option s'est traduite par la collaboration avec le sommet des

syndicats de la "participation responsable" et la mise à l'écart des syndicats autonomes ⁸

Ainsi, face au projet social et économique du gouvernement, et face à la volonté des employeurs de réduire au maximum les concessions faites aux travailleurs, ces derniers ont eu le choix entre le rejet et l'acceptation. Les syndicats autonomes affiliés à l'UNSAS, et qui ont été à l'origine de la recomposition du paysage syndical depuis 1981, ont adopté une stratégie de rejet. Fidèle à son orientation de "participation responsable", la CNTS a endossé l'essentiel des politiques économiques proposées par le gouvernement ⁹.

Cependant, les attitudes rejet/acceptation ne rendent pas clairement compte de la séparation entre les syndicats autonomes et ceux favorables à la participation. La ligne de démarcation est parfois moins nettement perceptible.

D'une manière générale, l'attitude de rejet a été le fait des organisations autonomes de travailleurs qui se sont définies à travers la défense sans concession des intérêts de leurs membres. Ce sont ces organisations qui ont convergé pour former l'UNSAS en 1990. Leur attitude est fondée sur les principes suivants : quelque soit la situation économique nationale et la nature du gouvernement, les syndicats ont pour tâche de défendre les intérêts de leurs membres, dans la mesure où ils ne sont pas responsables de l'élaboration des programmes économiques et sociaux. Ces principes permettent de comprendre pourquoi les stratégies de concertation avec l'État et les organisations d'employeurs n'ont jamais véritablement été au centre des préoccupations des syndicats autonomes.

⁸ La doctrine de la "participation responsable" définit les rapports entre le parti au pouvoir et la centrale affiliée c'est à dire les rapports entre le Parti Socialiste et la CNTS. Elle fait de cette centrale l'allié privilégié de l'Etat dans la mise en oeuvre de ses politiques de développement. Sur le syndicalisme de participation, voir notamment NUNES (1972), MARTENS (1983), SARR (1986), ZUCARELLI (1970), LO (1987).

⁹ L'analyse proposée dans cet article concerne une période antérieure à l'expérience de l'Intersyndicale née des luttes syndicales contre le dernier Plan d'Ajustement appelé Plan d'Urgence adopté le 13 Aout 1993. Cette expérience a remis en cause aussi bien la stratégie sélective du gouvernement que l'attitude rejet/acceptation des syndicats. Beaucoup d'indicateurs montrent qu'un nouveau modèle d'action syndicale se met en place depuis Aout 1993.

L'acceptation par la CNTS des projets de l'État conformément à son option de participation part de la perception suivante du rôle du syndicat en période de crise : la sortie de la crise économique est une priorité nationale ; les syndicats doivent y participer tout en conservant leurs capacités à défendre les intérêts de leurs membres en cas de besoin, sans pour autant remettre en question le soutien apporté aux projets de l'État.

Le fait que la CNTS ait rejeté activement le Plan d'Urgence (1993) prouve qu'il n'y a pas un syndicalisme d'acceptation totale au Sénégal. C'est cela qui fixe les limites que les syndicats acceptent d'assumer à propos des politiques économiques et sociales de l'État. Les raisons de l'absence d'une telle forme de syndicalisme résident dans la dynamique historique de construction du mouvement ouvrier sénégalais. Cette dynamique est caractérisée par les faits suivants :

- il y a eu une faillite des politiques d'intégration des syndicats de travailleurs au parti au pouvoir. Ni la CNTS, ni l'Union Nationale des Travailleurs du Sénégal, centrale qui l'a précédé, n'ont pu être totalement intégrées sur une longue durée (LO, 1987 ; NDIAYE, 1990)

- cette faillite est due à de fortes traditions d'indépendance à la base des syndicats dont l'inspiration est venue de la Confédération Générale des Travailleurs Africains (CGTA) et de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN), nées respectivement en 1956 et en 1957, et qui ont toutes les deux constitué les temps forts de l'émergence de syndicats africains autonomes. Durant cette période, le niveau de syndicalisation au Sénégal atteignait les deux tiers des travailleurs, alors que dans les autres pays africains, il était en moyenne de 30%.

- cette tradition d'indépendance s'est toujours manifestée à travers l'existence de plates-formes revendicatives correspondant, dans une large mesure, aux intérêts des travailleurs, même si, contradictoirement, une frange des directions syndicales était en même temps impliquée dans l'appareil d'État.

- ces directions n'ont dû leur maintien qu'à leur capacité, en collaboration avec l'État, à gérer cette contradiction en satisfaisant partiellement les revendications ouvrières, en permettant jusqu'à un certain degré une expression des conflits par l'instauration de plus de

démocratie à l'intérieur des syndicats et (ou) en changeant les relations entre le parti et les syndicats.

- l'émergence des syndicats autonomes dès que les conditions politiques l'ont permis a été une confirmation des traditions d'indépendance des travailleurs sénégalais, même s'il faut reconnaître que la plupart des syndicats autonomes qui ont émergé au cours des années 1970, étaient en fait plus ou moins liés à un parti politique d'opposition.

Ces constats historiques expliquent pourquoi la transformation du mouvement ouvrier sénégalais organisé au cours des années 1980 et 1990 s'est réalisée à la fois à travers des changements à l'intérieur des syndicats traditionnels avec l'apparition du "Renouveau" et à travers la création de nouvelles centrales ¹⁰.

Le "Renouveau" et les syndicats autonomes ont donc procédé d'un même phénomène : le contexte de crise économique du début des années 80, et l'attitude à avoir face au parti au pouvoir et à ses politiques économiques en vue de défendre de manière conséquente les intérêts des travailleurs. Ils ont représenté deux modes différents de résolution d'un même problème. Mais les seconds sont apparus comme une expression plus achevée des intérêts des travailleurs.

Les syndicats sur les lieux de travail

Les différentes lignes et orientations syndicales sont matérialisées, sous diverses formes, dans l'intervention des syndicats sur les lieux de travail durant la période de crise.

Dans cette période, les syndicats sont souvent appelés à s'orienter dans des formes de défense de leurs intérêts, formes qui tiennent compte des concessions à faire sous la poussée des rapports de force favorables à la coalition entre l'État et les employeurs. En

¹⁰ Le "Renouveau", à l'origine un courant syndical dans la CNTS, est arrivé à contrôler la direction de cette centrale lors de son 3è congrès organisé en Avril 1982. Les dirigeants du "Renouveau" ont pris deux mesures importantes qui consacrent une rupture d'avec les pratiques syndicales antérieures : 1) les travailleurs militants de l'opposition politique peuvent adhérer à la CNTS et même être élus responsables ; 2) le secrétaire général de la CNTS ne peut plus occuper un poste ministériel. Le mérite du "Renouveau" est d'avoir su donner un souffle nouveau à la CNTS qui allait à la dérive.

contrepartie de leurs concessions, certains syndicats ont exigé leur participation à la gestion et au processus de décision finale de l'entreprise. Ils attendent de cette participation une meilleure connaissance des politiques de l'entreprise en vue d'obtenir plus d'équité dans la distribution des richesses, tout en maintenant leurs capacités revendicatives. Une telle démarche conduit ces syndicats vers une logique productive et participante, en rupture avec la logique distributive et défensive, plus souvent adoptée en période de stabilité économique.

Les syndicats qui n'ont pas su adapter leurs actions au nouveau rapport de force ont fait face à deux phénomènes : la désyndicalisation et la création par les travailleurs (y compris leurs membres) de structures de luttes alternatives aux syndicats traditionnels ¹¹.

Au Sénégal, la crise et en particulier la poursuite des PAS ont entraîné, au niveau de la CNTS, un processus de réajustement des formes de prise en charge syndicale dans l'entreprise. En effet, la profondeur et la persistance de la crise, le démantèlement du secteur productif, ont contraint la CNTS à proposer de plus en plus à l'État et surtout aux employeurs des politiques participantes et productives ¹².

Ainsi, ces dernières années ont vu une réorientation de la politique de gestion de l'action syndicale de la CNTS vers trois directions, en vue de mieux insérer la dynamique participante à l'activité économique.

La première direction a consisté en une participation croissante aux organismes officiels de concertation (commissions

¹¹ Cela a été le cas des syndicats français qui ont vu leur taux d'adhésion descendre en dessous de 15% et qui ont fait face à l'émergence des "coordinations" comme structures de lutte ad hoc.

¹² Dans un document de 19 pages daté de Février 1987 et intitulé "CNTS : la participation des travailleurs comme stratégie de développement", la CNTS manifeste clairement sa volonté de franchir une nouvelle étape dans sa politique de coopération. Elle précise qu'"il faut rejeter dans les paniers de l'oubli cette pratique étroite selon laquelle la gestion du capital est du domaine exclusif de la seule direction ; que l'entreprise est sa chose et qu'aucune association avec les travailleurs n'est possible (...) il faut par conséquent arriver à concilier les intérêts des différents acteurs du développement en mettant en avant leurs intérêts nationaux".

tripartites) et aux organismes institutionnels (Parlement, Conseil économique et Social)¹³. La deuxième direction a pris la forme d'une demande pour une participation plus dynamique et plus franche des travailleurs à la gestion de l'entreprise afin de mettre en place *"un nouveau modèle de développement économique apte à créer un nouvel ordre social de confiance dans l'entreprise du secteur privé et du secteur public"* ¹⁴.

La dernière direction prise par la nouvelle orientation de la CNTS a été l'impulsion d'un vaste mouvement coopératif¹⁵. Dans le même esprit, les travailleurs réclament plus fréquemment la reprise d'entreprises en faillite ou menacées de faillite. Ainsi, par un réflexe de survie, les travailleurs font des propositions alternatives à celles des employeurs, et suggèrent des plans de sauvetage des sociétés en faillite. Les dirigeants de la CNTS ont reconnu eux-mêmes avoir en 1984-85 *"consacré plus de temps à des actions de redressement des entreprises plutôt que de négociation des cahiers de revendications.."* Ils expliquent aussi que les *"menaces permanentes de fermeture d'entreprise du fait de la crise ont fini par créer chez les travailleurs une conscience auto-gestionnaire"*¹⁶.

En opérant ces réajustements dans l'action syndicale, l'objectif de la CNTS est d'arriver à mieux gérer les tensions sociales intensifiées par les PAS. Ces réajustements se sont donc inscrits dans une logique d'adaptation à la crise.

Pour les syndicats autonomes, en particulier pour l'UNSAS, il est difficile de parler de réajustement de l'action syndicale. En fait,

¹³ C'est dans cette perspective que la CNTS a demandé (en 1985) et obtenu (en Mars 1991) l'organisation d'une grande concertation sur l'Etat de l'Economie du Sénégal. Cette concertation communément appelée les Etats Généraux de l'Economie et des Finances, s'est déroulée du 22 au 24 Juillet 1994.

¹⁴ Voir "CNTS : La participation ...op.cit.

¹⁵ Dans cette entreprise, la CNTS a bénéficié de l'appui appréciable de la coopération internationale, notamment italienne, pour la mise en place d'un vaste réseau de coopératives de production et de consommation. Celles-ci visaient à résoudre les problèmes du chômage ouvrier et à accroître la protection du travailleur face à la spéculation sur les produits de consommation. Sur le mouvement coopératif, voir le journal de la CNTS "Le Renouveau", n°7, Mai 1985).

¹⁶ Voir CNTS, Manifeste du 1er Mai 1985.

L'UNSAS est née dans la crise et a accompagné les mutations politiques et économiques.

L'instauration du pluralisme pendant que les revendications essentielles des travailleurs n'étaient que faiblement prises en charge a favorisé sa constitution. Ainsi, le syndicalisme autonome s'est caractérisé dès son origine par sa combativité autour de ses plateformes revendicatives. L'accent particulier mis par l'UNSAS sur la lutte autour des revendications ouvrières selon une logique défensive et distributive, trouve ses origines dans les périodes de formation des syndicats qui constituent sa force de frappe, en l'occurrence le Syndicat Unique des Travailleurs de l'Électricité (SUTELEC) et le Syndicat Autonome des Enseignants du Supérieur (SAES). L'alternative offerte aux travailleurs par le SUTELEC et le SAES a été d'adopter une orientation indépendante de défense acharnée des intérêts de leurs membres.

Le fait que l'UNSAS traverse encore une période de consolidation (marquée par des appels aux militants de la CNTS, centrale rivale) l'oblige à maintenir son orientation de lutte, ce qui constitue, selon ses dirigeants, le meilleur moyen de se démarquer de l'option de la "participation responsable". Mais, le choix syndical de l'UNSAS n'a pas obéi uniquement à une logique de distinction pour faire prévaloir sa spécificité et la nécessité de son existence. Il a été également dicté, dans une certaine mesure, par l'ostracisme de l'État et des employeurs qui ont très souvent tenté de la marginaliser au profit de la CNTS ¹⁷.

Cependant, en dépit des différences entre les programmes du syndicalisme de la participation et ceux d'indépendance et de combat, il semble que, dans la pratique, la conception qui guide l'action syndicale au Sénégal demeure la suivante : les dirigeants de l'entreprise décident, les syndicats réagissent lorsque les intérêts de leurs membres sont en jeu.

¹⁷ Cette attitude étatique et patronale découle d'une stratégie d'approche des syndicats qui repose sur une différence de traitement selon la proximité de l'organisation syndicale par rapport au pouvoir. Quand les syndicats et centrales indépendantes étaient à peine tolérés, il était accordé à la centrale "la plus représentative" et proche du parti au pouvoir des prérogatives appréciables en matière de discussions des revendications et de règlement des conflits. Ce modèle, élaboré au cours des années 1960 est pour l'essentiel devenu obsolète.

Le maintien de cette tradition (qui s'apparente à un attentisme syndical en période de crise) pourrait être à l'origine du renforcement (ou de la création) des associations de solidarité des travailleurs dans de nombreuses entreprises qui ont pourtant un fort taux de syndicalisation. Ces associations sont en général acceptées et aidées matériellement par les employeurs pour des raisons déjà citées et dont l'une des plus importantes est qu'elles permettent d'affaiblir les syndicats.

Le fait que les travailleurs aient renforcé leur logique associative prouvent qu'ils ne sont pas contre une certaine forme de coopération avec les employeurs dans le contexte de crise actuel. Compte tenu de tout ce qui précède, le syndicat est interpellé et se trouve face à plusieurs choix stratégiques :

- développer une démarche participante afin de récupérer les tendances associatives ;
- ou accepter une certaine "division des tâches" dans la défense des intérêts ouvriers. Les associations s'occuperaient des questions sociales, les syndicats prendraient en charge les questions relatives à l'organisation du travail, celles concernant les politiques nationales et celles relatives à l'application de la législation du travail.

Ainsi, l'intervention des syndicats en entreprise doit tenir compte de trois éléments : leur propre ligne syndicale, le contexte de crise économique et les initiatives (parallèles à l'action syndicale) développées par les travailleurs sur la base de la représentation qu'ils se font de la crise.

En définitive, il ressort de l'analyse que, loin de disparaître sous la poussée de la crise et celle des associations d'entreprise, les syndicats sénégalais ont bien résisté à l'épreuve et s'engagent dans un processus de réactualisation de leurs formes d'intervention, pour s'adapter au nouveau contexte.

Dans leur grande majorité, les travailleurs reconnaissent le caractère stratégique de l'outil syndical, tout en s'investissant à fond dans des regroupements associatifs qui, paradoxalement, tendent à affaiblir les syndicats. Ce paradoxe est généré par la sévérité du contexte (approfondissement de la crise et impasse des politiques d'Ajustement) qui favorise une gestion quotidienne des problèmes.

Au fond, la rivalité feutrée entre les associations d'entreprise et les syndicats exprime, dans une certaine mesure, une recherche ouvrière pour de meilleures conditions de vie et de travail.

Références

ADESINA, Jimi. 1992. **Labour Movements and Policy-making in Africa.** Working Paper 1/1992, CODESRIA.

AGIER M., COPANS J., MORICE A.(1987) : **Classes ouvrières d'Afrique Noire**, Paris, Karthala - ORSTOM, 296 p.

Afrique et Développement/Africa Development. 1985. **Crisis and Adjustment.** Vol. X, No.1/2. Dakar : CODESRIA.

BARBASH, Jack. 1984. "Do We Really Want Labor on the Ropes ?" **Harvard Business Review**, Vol. 63, No., July/August, pp. 10-20.

-----, 1984. **The Elements of Industrial Relations.** Madison : The University of Wisconsin Press.

BERG E. et Coll. (1990) : **Ajustement Postponed : Economic Policy Reform in Senegal in the 1980s**, Report prepared for USAID/Dakar, 253 p.

CLEAVER, Harry. 1989. "Close the IMF, Abolish Debt and End Development : A Class Analysis of the International Debt Crisis". **Capital and Class**, No.39, Winter, pp.17-50.

DIA M. (1988) : **Le Sénégal trahi : un marché d'esclaves (du verbalisme socialisant au libéralisme non libertaire)**, Paris, Séléo, 237 p.

DIENG A.A (1991) : Les enjeux politiques de l'Ajustement en Afrique, CODESRIA, Conférence on : "**The politics of Adjustment**" - Dakar, 9-12 Septembre 1991 - 30 p multigr.

DIOP M. C.DIOUF M. (1990) : **Le Sénégal sous Abdou DIOUF**, Paris, Karthala, 436 p.

"Dossier : l'Ajustement Structurel" (1988), **Courrier** n°111, pp. 50-95.

DUNLOP T. John. 1958. **Industrial Relations Systems.** 1958. New York : Holt.

DURUFLE, Gilles. 1988. **L'Ajustement Structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar).** Paris : Edition Karthala.

-----, 1994. **Le Sénégal peut-il sortir de la crise ?** Paris, Karthala, 224p.

EGWU, G. Samuel. 1991. **State, Social Control and Adjustment in Nigeria : Case of Resistance and Accomodation.** Conference CODESRIA : The Politics of Structural Adjustment, September 9-12, Dakar, Senegal.

"Endettement et environnement : au delà de l'Ajustement (1989)", **environnement africain**, n°25, 26, 27, 28, vol VII, 1, 2, 3, 4, Enda, Dakar, 645 p.

FALL M. (1986) : *l'État et la question syndicale au Sénégal*, Paris, l'Harmattan, 127 p.

FASHOYIN, Tayo and UKANDI G. Damachi. 1987. "Industrial Relations for African Economic Recovery". In ILO, ed., **The Role of the African Labour Force in Recessed Economies**, pp. 143-164.

GLADSTONE A. (1980) : "Syndicat, croissance et développement" **Travail et Société**, vol. 5, n°1, pp. 55-76.

GLUCKSTEIN D. et Coll. (1990) : **Le Fonds Monétaire International (FMI) une entreprise de pillage des peuples**, Paris, Selio, 271 p.

GROUX, Guy, and René MOURIAUX. 1990. "Le Cas Français." In René Mouriaux and Bibes, eds., **Les Syndicats Européens à l'Épreuve.** Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 49-68.

HECKSCHER, C. Charles. 1988. **The New Unionism. Employment Involvement in the Changing Corporation.** New York : Basic Books.

HERBST, Jeffrey. 1991. **Labor in Ghana Under Structural Adjustment : The Politics of Acquiescence.** Conference : The Politics of Structural Adjustment, September 9-12, Dakar, Senegal, CODESRIA.

HOSELITZ B.F., MOORE W.E. (1963) : **Industrialisation et Société**, Paris, Unesco-Mouton, 447 p.

JAMAL V (1988) : "Bien comprendre la crise africaine" **Revue Internationale du Travail**, vol 127, n°6, pp. 737-764.

International Labor Office. 1987. **The Role of the African Labour Force in Recessed Economies.** Report of the ARLAC-JASPA Workshop, Harare, Zimbabwe 15-27 June.

IWUJI, E.C. 1987. "Impact of the Recession on Industrial Relations in Africa". In ILO, ed., **The Role of the African Labour Force in Recessed Economies**, pp. 122-142.

KANAWATY G., GLADSTONE A., PROKOPENKO J., RODGERS G. (1989) : "L'Ajustement au niveau microéconomique" **Revue Internationale du Travail**, vol. 128 n°3, pp. 299-330.

KASSE M. (1990) : **Sénégal : Crise économique et Ajustement Structurel**, Paris, Editions Nouvelles du Sud 204 p.

KOCHAN, A. Thomas, Harry C. KATZ, and Robert B. MCKERSIE. 1986. **The Transformation of American Industrial Relations**. New York : Basic Books.

LIPIETZ A. (1985) : **Mirages et miracles. Problèmes de l'Industrialisation dans le Tiers Monde**, Paris, La Découverte, 188 p.

LO Magatte (1987) : **Syndicalisme et participation responsable**, Paris, l'Harmattan, 153 p.

MARTENS G. (1982) : Le syndicalisme en Afrique Noire d'expression française : de 1945 à 1960. Numéro Spécial "**Syndicalisme et Développement**" BREDE, 61 p.

MARTENS G. (1983) : "Révolution ou participation : syndicat et partis politiques au Sénégal" **Le Mois en Afrique**, n°205-206, n°209-210, 211-212, n°213-214.

MARTENS G. (1984) : "L'Afrique a-t-elle besoin des syndicats," **le Mois en Afrique**, n°219-220, n°221-222.

MEHL D. (1982) : "Culture et action associative" **Sociologie du Travail**, n°1 vol XXIV, pp. 24-42.

MKANDAWIRE T. (1988) : "The road to crises : ajustement and desindustrialisation to african case" **Africa Développement**, vol XIII, n°1, pp. 5-31.

NDIAYE A.M.I. (1989) : Les associations dans l'entreprise industrielle : le cas de Daayira du Port Autonome de Dakar, Dakar, UCAD, Mémoire de Maîtrise, 151 p.

NDIAYE A.M.I. (1990) : Syndicalisme et ajustement Structurel : évolution des rapports État-Syndicats sous l'effet des mutations économique-politiques au Sénégal, Dakar, UCAD, Mémoire de DEA, 72 p.

NDIAYE, A.M.I. 1991-1992. Crise Économique Prolongée et Formes de Réponses des Travailleurs : Étude de la Résistance du Salaridé Sénégalais. Thèse de Doctorat de 3ème Cycle d'Anthropologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.

NOBLECOURT, Michel. 1990. **Les Syndicats en Questions**. Paris : Les Éditions Ouvrières.

NOVEMBER A. (1965) : **L'évolution du mouvement syndical en Afrique de l'Ouest**, Paris, Mouton 283 p.

NUNES L. C. (1972) : La participation du syndicalisme à la construction nationale en Afrique (Sénégal, Mali et Côte d'Ivoire) Genève, Th. doc. ès Sciences politiques, 342 p.

OLUKOSHI, A. O. and **AREMU, I.** 1988. "Structural Adjustment and Labour Subordination in Nigeria : The Dissolution of Nigeria Labour Congress Re-visited". **Review of African Political Economy**, pp.99-111.

"Ouvriers, emploi et entreprises au Sénégal" (1990) **Pratiques Sociales et Travail en milieu urbain les cahiers** n°12.

PETRAS, James and **Denis ENGBARTH.** 1988. "Third World Industrialization and Trade Union Struggles". In Roger Southall, ed., **Trade Unions and the New Industrialization of the Third World**, pp.81-111. London : Zed Books.

REYNAUD, Jean-Daniel. 1975. **Les Syndicats en France Tome 1.** Paris : Éditions du Seuil.

ROSANVALLON P. (1988) : **La question syndicale.** Paris, Calmann-Levy, 268 p.

ROSENBLATT, Patrick. 1991. "La Forme Coordination : Une Catégorie Sociale Révélatrice de Sens." **Sociologie du Travail**, No. 2/91, pp. 239-254.

SACHIKONYE, Lloyd. 1991a. "Structural Adjustment and the Working Class in Southern Africa". **Southern Africa Political and Economic Monthly**, Vol., No.7, pp.37-38.

-----, 1991b. "The Environment Crisis and Emerging Social Movements". **Southern Africa Political and Economic Monthly**, Vol.5, No. 2, pp. 33-34.

-----, 1992. "About Adjustment, Social Movements and Development Discourse". **Southern Africa Political and Economic Monthly**, Vol.5, No. 10, pp. 35-37.

SALAMA P. (1988) : "L'impasse des politiques d'ajustement. Le cas des économies latino-américaines" **Revue Canadienne d'Études du Développement**, vol 9 n°2, pp. 301-312.

SARR D.A. (1986) : L'UNTS : histoire d'une centrale syndicale (1962-1971), Dakar, Université Dakar, Mémoire Maîtrise, 106 p.

SELLIER, François. 1984. **La Confrontation Sociale en France, 1936-1981.** Paris : Presses Universitaires de France.

STREECK, Wolfgang, and **Philippe C. Schmitter.** 1985. "Community, Market, State -- and Associations ? The Prospective Contribution of Interest Governance to Social Order". **European Sociological Review**, Vol. I, No. 2, pp. 119-137.

TAJGMAN, David. 1993. Structural Adjustment and International Labour Standards : A Case Study of Ghana. Occasional Paper 4, B.I.T. : Inter-departmental Project on Structural Adjustment.

TERRELL K., SVEJNAR J.(1989) : The industrial labor market and economic performance in Senegal (a study in entreprise ouvrier ship, export orientation and gouvernement regulation), Boulder, San Francisco, London, Westview Press, 129 p.

TIDJANI, Bassirou. "African Unions Under Structural Adjustment Programs : An Overview". Paper to be submitted to **Industrial and Labor Relations Review.**

----- Why Vocational Training Under Adversarial Industrial Relations and Weak Unions Does Not Work. 1992. A Case Study of the French and American Machine Tool Industries During the 1980s. Ph. D. Dissertation, University of Wisconsin, Madison.

TOURAINÉ A. (1960) : "Contribution à la Sociologie du mouvement ouvrier : le syndicalisme de contrôle" **Cahiers Internationaux de Sociologie**, vol XXIII, pp. 57-88.

"Travail et Identités dans les villes du Tiers Monde (1987)" **Cahiers des Sciences Humaines**, ORSTOM, 2 Tomes, vol 23, n°1 153 p., n°2, 182 p.

VAN HEAR, Nicholas. 1988. "Recession, Retrenchment and Military Rule : Nigerian Labour in the 1980s". In Roger Southall, ed., **Trade Unions and the New Industrialization of the Third World**, pp.144-163. London : Zed Books.

ZUCCARELLI F. (1970) : **Un parti politique africain : l'Union Progressiste Sénégalaise**, Paris, LGDJ, 401 p.

ZUCCARELLI F. (1988) La Vie politique sénégalaise (1940-1988), Paris, CHEAM, 208 p.

les cahiers

n° 21 - 1994

OBJETS, TERRAINS, DISCIPLINES

Editeurs scientifiques:

Jean COPANS

Pascal LABAZEE

Auteurs :

P.LABAZEE - M. LE PAPE - Y. LEBEAU

M. SELIM - E. GREGOIRE - R. CABANES

Hors-Thème:

A.I.NDIAYE et B. TIDJANI - A.MARYNZCAK

UR : Savoirs et Pouvoirs

Département SUD - ORSTOM

72, route d'Aulnay 93143 - BONDY Cedex - Tél. : 48 02 56 17